



Charte d'éthique et de déontologie

Attaché à des valeurs sur lesquelles est fondée l'adhésion de l'ensemble de son personnel, BPI veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards élevés d'indépendance, d'intégrité, de confidentialité, de discrétion, de professionnalisme et dans le respect du droit et des personnes.

Ces valeurs doivent permettre de répondre pleinement à la confiance que placent dans BPI ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires et l'ensemble de ses partenaires.

Les règles qui sont rappelées ci-après n'ont pas pour but de se substituer à, ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun, dirigeants, collaborateurs ou partenaires, des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses propres activités professionnelles.

La présente charte d'éthique et de déontologie formalise ainsi les principes et corps de références communs du groupe.

Comportement à l'extérieur du groupe

Respect du droit et des lois

Dans tous les pays où il exerce ses activités, le personnel du groupe respecte les lois en vigueur. En aucun cas, il ne doit accepter des actions de corruption active ou passive.

Intégrité

BPI est un groupe qui n'est soumis à aucune influence extérieure, qu'elle soit religieuse ou politique.

Les collaborateurs du groupe s'interdisent de porter atteinte à la réputation et à l'intégrité du groupe comme à celles de ses clients et s'assurent que les partenaires ou sous-traitants qui participent à leurs interventions partagent cette même règle.

Nul ne peut proposer des cadeaux ou avantages dans le but d'obtenir un marché, ni accepter des cadeaux de clients ou fournisseurs dans le cadre de ses activités professionnelles.

Les activités rémunérées ou non que chacun peut avoir en dehors de son emploi doivent être exemptes de conflits d'intérêt avec les fonctions exercées dans le groupe.

Comportement à l'égard de nos clients

Le « devoir de conseil » est une posture inhérente au métier de conseil tel que pratiqué au sein du groupe. Dans ce sens, le personnel est à l'écoute de son client et doit définir avec lui les modalités d'intervention qui lui paraissent les mieux adaptées pour le succès de la mission dont il a la charge. Il doit concentrer tous ses efforts sur la réalisation des objectifs définis préalablement en commun. Il est également un partenaire loyal et engagé au côté de son client, tout en conservant l'extériorité nécessaire à la posture de conseil.

Le groupe BPI atteste du professionnalisme de son personnel et notamment de ses consultants. Ce professionnalisme fait l'objet des entretiens annuels de chacun avec son ou ses supérieur(s) hiérarchique(s) qui font régulièrement le point sur les compétences, connaissances, pratiques et sur les moyens de les faire progresser.

Enfin, le groupe en tant qu'institution, comme chacune des personnes qui le composent, a à cœur de promouvoir des opérations, des actions ou des stratégies où sont prises en compte à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans un objectif de développement durable et partagé.





Confidentialité

BPI s'engage à la confidentialité des informations qui sont mises à sa disposition ou qu'il recherche dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Les collaborateurs du groupe comme ses partenaires s'engagent ainsi à respecter le secret professionnel et à n'utiliser les informations qui sont portées à leur connaissance que dans le cadre de leurs missions.

Comportement à l'intérieur du groupe

Respect des personnes

BPI exerce son activité et sa profession dans le respect du droit et des personnes.

Dans son fonctionnement interne comme dans l'exercice de ses activités professionnelles, le groupe n'admet aucune atteinte à la dignité et à l'égalité des personnes en fonction de leurs origines ethniques, de leur nationalité, de leur sexe, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur religion.

La sécurité, la santé et l'intégrité physique et morale des personnes sont une préoccupation essentielle de tous les dirigeants et collaborateurs du groupe. Les dirigeants et collaborateurs du groupe garantissent le respect de la dignité et de la vie privée, conformément aux lois en vigueur, ainsi que l'épanouissement de chacun dans sa vie professionnelle en privilégiant :

- les relations de confiance entre collègues, ainsi qu'entre responsables hiérarchiques et collaborateurs,
- la courtoisie et le respect mutuel,
- le refus de toute forme de discrimination ou harcèlement comme la violence physique, verbale ou morale.

Le groupe a pour principe d'assurer l'égalité des chances à tous ses collaborateurs. Le recrutement et les promotions sont effectués en fonction des seules qualités professionnelles.

L'autorité hiérarchique ne peut être utilisée à d'autres fins que celles d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. En conséquence, elle cherchera à s'exercer avec mesure et discernement, et ne conduira à aucun abus ou brimade.

Une procédure pour harcèlement est en vigueur au sein du groupe et peut être engagée par tout salarié dans les conditions prévues par celle-ci.

Respect de la Charte

Les collaborateurs et les partenaires du groupe BPI sont en droit de s'exprimer auprès de leur hiérarchie si une mission ne leur semble pas conforme à la présente charte.

BPI s'engage à respecter la présente charte et à la faire respecter par chacun de ses collaborateurs et partenaires. Ainsi, il la portera à la connaissance de son personnel et de ses partenaires (intérimaires, fournisseurs, sous-traitants) sous forme écrite, dès sa mise en vigueur.

En cas de doute sur la conduite à tenir, il appartient à chacun de consulter sans attendre les représentants du personnel, sa hiérarchie ou la Présidence de BPI.

Fait à Paris, le 2 mai 2007

